

« SPÉCIAL MUTATIONS 2022 »



Infos Stagiaires



SNES-FSU
académie de Lille (s3)
Pour les certifiés,
agrégés, CPE et
PSYen s3lil@snes.edu
<https://lille.snes.edu>

Saisie des vœux du 9 novembre au 30 novembre 12h !

Tous les stagiaires doivent faire des vœux,
à l'exception des stagiaires ex-titulaires (profs, CPE et PSYEN) de l'Éducation nationale, s'ils
souhaitent rester dans l'académie,
et des stagiaires en prolongation qui ont été validés en juin 2021.

Permanence téléphonique spéciale

03 20 06 77 47



->Infos
->Planning des
réunions
->Fiche de suivi
->Groupe Facebook

Calendrier :

- Du 9 novembre 12h00 au 30 novembre 12h00 : saisie des vœux sur SIAM.
- 1er décembre : édition des formulaires de confirmation de demande de mutation, à télécharger sur SIAM.
- En janvier : consultation, vérification et si besoin contestation des barèmes auprès du rectorat et selon le calendrier académique.
- 11 février : date limite des demandes de modifications tardives auprès du Ministère.
- Jeudi 3 mars : Résultats du mouvement inter

Comment le SNES-FSU peut-il m'aider à formuler ma demande de mutation ?

- Les militants du Snes-FSU vous donneront toutes les informations sur le mouvement ses règles ainsi que des conseils individualisés en fonction de votre situation particulière lors des permanences, par mail (s3lil@snes.edu) ou lors des réunions d'informations organisées aux 4 coins de l'académie.

Pour les adhérents : possibilité de prendre un rendez-vous avec un.e de nos militant.e.s depuis son espace adhérent!

- Le Snes-FSU peut vous aider à calculer vos points et à faire votre dossier ! En envoyant votre dossier complet à nos militants (par mail à s3lil@snes.edu), ces derniers seront en mesure de vérifier l'ensemble de votre dossier, de vous aider à corriger votre barème et de vous signaler tout oubli de justificatif.

Attention: le rectorat ne vous réclamera aucun document. Faire une confiance aveugle à l'administration serait une erreur tant les oublis et problèmes que nous corrigeons sont nombreux chaque année ! S'il manque un justificatif à votre dossier vous n'aurez pas vos points!

Fiche de suivi

En remplissant en ligne une fiche de suivi (y joindre les justificatifs) vous serez automatiquement contacté.e par un commissaire paritaire et nous pourrons suivre votre dossier lors des différentes phases du mouvement.